

**DÉCISION MUNICIPALE N°02/2015****2015/****Objet :** Convention de logement communal

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2014 octroyant délégations prévues à l'article précité ;

Considérant que la Ville est propriétaire d'un local de type 2 à usage d'habitation de 46,21 m<sup>2</sup>, sis Ferme du Cavalié, 4 bis rue des Péniches à Castanet-Tolosan (31320) ;

Le Maire de CASTANET-TOLOSAN,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Il sera conclu une convention précaire et révocable avec Madame SADOUKI Karima pour la mise à disposition, de manière exceptionnelle et ponctuelle compte tenu de sa situation personnelle difficile, d'un local à usage d'habitation sis Ferme du Cavalié, 4 bis rue des Péniches à Castanet-Tolosan (31320).

**Article 2 :** La présente convention est établie pour une durée déterminée d'un an à compter du 03 avril 2015.

Son terme est fixé au 15<sup>ème</sup> jour suivant la date du courrier par lequel Madame SADOUKI Karima sera informée de l'attribution du logement HLM qu'elle a sollicité.

En tout état de cause, la durée de la présente convention ne peut dépasser un an à compter du 03 avril 2015.

**Article 3 :** La convention est consentie moyennant le versement d'une redevance de deux cent soixante euros par mois.

Madame SADOUKI Karima s'oblige à acquitter à leurs échéances, toutes ses contributions personnelles : taxe d'habitation, redevances d'enlèvement des ordures ménagères, fluides (eau et électricité...) et autres.

Fait à CASTANET, le 02 avril 2015

Le Maire  
Arnaud LAFON



**DÉCISION MUNICIPALE N° 3/2015****2015/****Objet : Droits et tarifs municipaux**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 avril 2014 octroyant délégations prévues à l'article précité ;

Considérant que la Ville de Castanet-Tolosan a regroupé sur un seul et même document l'ensemble des droits et tarifs en vigueur à ce jour ;

Considérant la nécessité de prévoir un tarif de location pour les salles Petipa ;

Le Maire de Castanet-Tolosan,

**DÉCIDE :**

**Article 1** : Cette décision municipale abroge et remplace la décision municipale n° 1 du 07 janvier 2015.

**Article 2** : Les droits et tarifs municipaux sont fixés, à compter de ce jour, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous.



# DÉCISION MUNICIPALE N° 3/2015

2015/

## Objet : Droits et tarifs municipaux

### POLE VIE LOCALE

PISCINE	entrées piscine		unité adulte	3,15 €	3,80 €	
			unité enfant, étudiant, demandeur d'emploi, handicapé	1,50 €	1,90 €	
			10 entrées adulte	26,25 €	31,60 €	
			10 entrées enfant...	11,50 €	15,80 €	
			carte annuelle adulte	168,00 €	201,60 €	
			carte annuelle enfant...	80,00 €	96,00 €	
		Période d'été (juillet août)	- de 18 ans	gratuit		
	école de natation		année adulte	118,40 €	257,00 €	
			année enfant	67,00 €	195,40 €	
			année par enfant à compter du 2ème enfant	42,50 €	123,50 €	
	cours aquagym/aquados	année	118,40 €	257,00 €		
	Cours de natation (séance de 30 min: cours particulier, 3 personnes maximum)			14,00 €	16,80 €	
Location ligne d'eau		avec MNS	unité	gratuit	29,60 €	
		sans MNS	unité	gratuit	24,20 €	
LOCATION DE SALLES	Vic	associations	Journée	gratuit	290,00 €	
		particuliers		115,00 €	290,00 €	
	Ritoumelle	associations	Journée	gratuit	575,00 €	
		particuliers		227,00 €	575,00 €	
	Brel	associations	Journée	gratuit	310,00 €	
	Petipa	associations	Journée (pour une salle)	gratuit	180,00 €	
	Polyvalente ALSH	mineurs castanéens de moins de 15 ans	Journée	gratuit		
	Caution salles Vic, Ritoumelle, Brel, Polyvalente ALSH				250,00 €	
	Salle des fêtes Rabaudy		associations castanéennes		gratuit	
			autres :			
			Du lundi au jeudi et dimanche de 9h à 24 h, vendredi et samedi de 9h à 3h	Journée	250,00 €	500,00 €
			Du vendredi 17 h au dimanche 20 h	Week end	400,00 €	800,00 €
			Du lundi au jeudi et dimanche de 9h à 24 h, vendredi et samedi de 9h à 3h	Journée	380,00 €	900,00 €
- salle 2 : 3/4 de salle, 440 m2, 220 personnes		Du vendredi 17 h au dimanche 20 h	Week end	600,00 €	1 440,00 €	
		Du lundi au jeudi et dimanche de 9h à 24 h, vendredi et samedi de 9h à 3h	Journée	470,00 €	1 260,00 €	
- salle 1 + bar + vestiaire, 660 m2, 350 personnes		Du vendredi 17 h au dimanche 20 h	Week end	750,00 €	2 016,00 €	
		Du lundi au jeudi et dimanche de 9h à 24 h, vendredi et samedi de 9h à 3h	Journée	470,00 €	1 260,00 €	
- caution		exigée des particuliers seulement		1 200,00 €		
LOCATION PATINOIRE A D'AUTRES COLLECTIVITES	patinoire		Semaine	1 500,00 €		
	caution		Semaine	600,00 €		



# DÉCISION MUNICIPALE N° 3/2015

2015/

## Objet : Droits et tarifs municipaux

	caution		Semaine	600,00 €
SAISON CULTURELLE	1ère catégorie de spectacle tout public	tarif plein	unité	12,00 €
		tarif réduit (enfant, étudiants, scolaires, groupes plus de 10 personnes, demandeurs d'emploi sur justificatif)	unité	10,00 €
	2ème catégorie de spectacle tout public	tarif plein	unité	10,00 €
		tarif réduit (enfant, étudiants, scolaires, groupes plus de 10 personnes, demandeurs d'emploi sur justificatif)	unité	8,00 €
	3ème catégorie de spectacle tout public	tarif plein	unité	8,00 €
		tarif réduit (enfant, étudiants, scolaires, groupes plus de 10 personnes, demandeurs d'emploi sur justificatif)	unité	5,00 €
4ème catégorie de spectacle jeune public pour les manifestations organisées par la Ville	tarif unique	unité	5,00 €	
FEERIES D'HIVER	location d'un chalet	consommation des fluides (électricité et eau) comprise	semaine	30,00 €
	redevance d'occupation du domaine public		semaine	20,00 €
DISQUES DE STATIONNEMENT	support cartonné comportant un disque d'horaires		unité	1,00 €
REPAS DES AINES	participation des conjoints qui n'ont pas l'âge requis ou qui ne sont pas castanéens		unité	26,00 €
VIDE GRENIER FETE AUX PARCS	organisé lors de la Fête aux Parcs en septembre	castanéens	5ml	gratuit
		adultes et enfants des communes du Sicoval	5ml	10,00 €
CIRQUE	caution			600,00 €
	emprise inférieure à 100 m2		jour d'emprise	33,00 €
	emprise entre 100 et 499 m2		jour d'emprise	54,00 €
	emprise entre 500 et 999 m2		jour d'emprise	86,00 €
	emprise supérieure à 1000 m2		jour d'emprise	170,00 €
FETES LOCALES	forfait séjour par caravane habitée de la date d'arrivée à la date de départ	consommation des fluides (électricité et eau) comprise	caravane habitée	20,00 €
	catégorie gros métiers (dimensions de 10 m à 14 m de diamètre, 5 m à 8 m de profondeur, 6 m à 15 m de façade)	titulaire d'un emplacement	forfait	352,00 €
		de passage zone bleu	forfait	400,00 €
	catégorie entresorts (dimensions de 4 m à 12 m de profondeur, 10 m à 20 m de façade)	titulaire ou non	forfait	264,00 €
	catégorie manèges enfantins (dimensions de 9 à 11 m de diamètre environ)	titulaire ou non	forfait	180,00 €



# DÉCISION MUNICIPALE N° 3/2015

Affiché le

2015/

## Objet : Droits et tarifs municipaux

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS		
		Castanéens	Extérieurs	
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>				
PARKING ISAURE	garages fermés et garages PMR	Mois	55,00 €	
	grands garages fermés	Mois	65,00 €	
	place de véhicules légers et PMR	Mois	45,00 €	
	place de moto	Mois	30,00 €	
VACATIONS FUNERAIRES	opérations de police funéraire effectuées par la police municipale et à leur profit entre 9h et 12h30 et 14h et 18h	entre 9h et 12h30 et 14h et 18h vacation	20,00 €	
		hors horaires ci-dessus (exhumations non concernées) vacation	40,00 €	
CIMETIERE ANCIEN	Dépositaire :	1er mois	10,00 €	
	Durée maximale au dépositaire : 1 an	2ème mois	15,00 €	
		3ème mois	20,00 €	
		au-delà du 3ème mois et par mois	25,00 €	
	Tombes façonnées (3m2)	30 ans	342,00 €	
		50 ans	510,00 €	
	Caveau (6m2)	30 ans	683,00 €	
		50 ans	1 020,00 €	
	Colobarium (case)	15 ans	204,00 €	
		30 ans	357,00 €	
50 ans		510,00 €		
CIMETIERE NOUVEAU	Colobarium maximum 4 urnes par case	15 ans	Unité	400,00 €
		30 ans	Unité	600,00 €
	Cavume maximum 4 urnes par case	15 ans	Unité	400,00 €
		30 ans	Unité	600,00 €
	Tombe 1 personne	50 ans	Unité	500,00 €
	Tombe 2 personnes	50 ans	Unité	1 000,00 €
	Caveau façonné 2 personnes	50 ans	Unité	2 700,00 €
	Caveau façonné 4 personnes	50 ans	Unité	3 900,00 €
	Caveau façonné 6 personnes	50 ans	Unité	4 900,00 €
	Dépositaire	1er mois	Unité	gratuit
		2ème mois	Unité	15,00 €
		3ème mois	Unité	20,00 €
		4ème mois	Unité	25,00 €
		5ème mois	Unité	30,00 €
	A partir du 6ème mois	Unité	tarif doublé tous les mois	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	terrasses	m2/an	12,00 €	
	échauffages	m2/mois	1,50 €	
	Baraques de chantier	m2/mois	1,00 €	
	Dépôt de matériaux	m2/mois	2,00 €	
	Bennes	m2/mois	2,00 €	
	Bungalows	de vente destiné à la promotion immobilière, installé à proximité du chantier	m2/trimestre	60,00 €
		mis en place exceptionnellement pour continuer une activité commerciale durant des travaux effectués dans les locaux de l'entreprise	m2/mois	30,00 €
	marché de plein vent des mardi, vendredi et samedi	commerçants non sédentaires	mètre linéaire	0,65 €
		commerçants non sédentaires non abonnés	mètre linéaire	1,10 €
	vente de coquillages et huîtres, crépiet, étal divers (champignons, noix, fruits...) hors des jours des marchés de plein vent		mètre linéaire	6,00 €
vente au déballage et animations diverses (camion d'outillage, vente promotionnelle...)		journée	60,00 €	
manèges et caravanes d'habitation de leurs exploitants	manèges	1 ticket de manège par enfant des écoles maternelles des quatre groupes scolaires, de la Calendreta et de la section des grands de la crèche		
	caravanes d'habitation de l'exploitant	journée d'emplacement	1,00 €	
		journée de consommation de fluides	1,00 €	
AIRE DU RACHAI	caution	caravane	50,00 €	
	forfait par place, payable au minimum une fois par semaine, soit un quart du forfait	correspond au droit de place et à la consommation d'eau et d'électricité	place/mois	100,00 €





# DÉCISION MUNICIPALE N° 3/2015

2015/

**Objet : Droits et tarifs municipaux**

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	dispositifs publicitaires et pré enseignes (procédé non numérique)	superficie < ou = à 50 m2	m2/an	tarifs de référence de droit commun figurant au 1.B de l'article L.2333-16 du CGCT
		superficie > à 50 m2		
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ELECTORAUX	dispositifs publicitaires et pré enseignes (procédé numérique)	superficie < ou = à 50 m2	unité	1,83 €
		superficie > à 50 m2	unité	2,75 €
		enseignes (procédé non numérique)	unité	2,75 €
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ELECTORAUX	enseignes (procédé non numérique)	superficie < ou = à 12 m2	unité	0,18 €
		superficie > à 12 m2 et < à 50 m2	unité	1,83 €
		superficie > ou = à 50 m2	unité	2,75 €
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ELECTORAUX	REPRODUCTION DE DOCUMENTS ELECTORAUX	page A4	unité	1,83 €
		disquette	unité	2,75 €
		CD-ROM	unité	2,75 €

OBJET		ALAE et Restauration scolaire										
OBJET		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
OBJET		0-486	<590	<694	<798	<902	<1006	<1110	<1214	< 1319	> 1319	EXT
ALAE	Tranche QF											
	ADM	0,11 €	0,12 €	0,14 €	0,16 €	0,20 €	0,22 €	0,24 €	0,26 €	0,29 €	0,33 €	0,37 €
	AIC	0,23 €	0,25 €	0,30 €	0,34 €	0,38 €	0,43 €	0,47 €	0,52 €	0,57 €	0,66 €	0,74 €
	ADS	0,11 €	0,12 €	0,14 €	0,16 €	0,20 €	0,22 €	0,24 €	0,26 €	0,29 €	0,33 €	0,37 €
RESTAURATION	Maternelle	1,56 €	1,68 €	1,82 €	2,11 €	2,45 €	2,58 €	2,74 €	2,94 €	3,14 €	3,39 €	4,38 €
	Elémentaire	1,61 €	1,73 €	1,87 €	2,17 €	2,52 €	2,66 €	2,82 €	3,03 €	3,23 €	3,49 €	4,51 €

  

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS	
		Castanéens	Extérieurs
CARTE VIE QUOTIDIENNE	renouvellement de la carte en cas de perte	unité	10,00 €

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Castanet-Tolosan, le 08 avril 2015

Le Maire,  
Arnaud LAFON

